

Taxe d'apprentissage(TA) = masse salariale X 0,68 %. Versée à un OCTA (organisme collecteur de la TA) de votre choix.

Part QUOTA APPRENTISSAGE
= 26% de la TA

Part obligatoire:
coût de la
formation au
CFA d'accueil

Quota libre
pour le CFA

Signaler à vote OCTA

« Je verse ma taxe d'apprentissage au CFA ou Lycée «EPLEFPA La
Lande de la rencontre 35140 St Aubin du Cormier »

Au titre du **QUOTA APPRENTISSAGE**
au CFA « La lande de la rencontre
St AUBIN DU CORMIER »
Formations de niveau 3, 4 et 5 dans
les domaines de l'Agriculture, l'Agro
Equipement, l'Environnement

N° UAI 0352193U

Part HORS QUOTA
= 23% de la TA

Hors Quota catégorie A
Formations du CAP au Bac+2
(niveaux 5, 4 et 3)

Au titre du **HORS QUOTA**
Catégorie A en finançant le CFA ou
le Lycée « la lande de la rencontre
St AUBIN DU CORMIER »
Formations de niveau 3, 4,5 dans
les domaines de l'Agriculture,
l'Environnement, l'Aménagement
Paysager

Hors Quota catégorie B
Etablissement d'enseignement
supérieur pour formations du
Bac +3 au bac +5 (niveau 2 et 1)

Signaler à vote OCTA « Je verse
ma taxe d'apprentissage à
VetAgro-Sup pour la Licence pro
ABCD »

Au titre du **HORS QUOTA**
Catégorie B en finançant
VetAgro-Sup
pour la
Formation Licence professionnelle
« Agriculture Biologique Conseil et
Développement » de niveau 2

N° UAI 0690193K

Part REGIONALE
= 51% de la TA

Conseil Régional



Enseignement Agricole Public
35140 Saint Aubin du Cormier